



Baccalauréat en éducation musicale (en collaboration avec U. Laval)

RENSEIGNEMENTS

819 821-8040 (téléphone)

819 821-7635 (télécopieur)

etudes.musique@USherbrooke.ca (adresse électronique)

RESPONSABILITÉ : École de musique, Faculté des lettres et sciences humaines

La formation spécialisée en éducation musicale offerte par l'Université Laval sur le Campus principal peut se poursuivre en même temps que celle du baccalauréat en musique. Après trois ans d'études à l'École de musique de l'Université de Sherbrooke, les étudiantes et étudiants sont diplômés du baccalauréat en musique et ont déjà amorcé un certain nombre d'activités du programme de baccalauréat en éducation musicale. Cette formation peut se terminer alors qu'ils sont déjà sur le marché du travail. Au terme de celle-ci, les étudiantes et étudiants obtiennent un deuxième baccalauréat : bachelière ou bachelier en enseignement (B. Ens.).

FORMATION EN DIDACTIQUE MUSICALE (43 crédits)

Activités offertes par l'Université Laval et suivies à l'École de musique de l'Université de Sherbrooke

	CR
MUS 12633 Philosophie de l'éducation musicale	3
MUS 19673 Pédagogie et informatique musicale	3
MUS 19779 Rythmique	3
MUS 21269 Éducation musicale : fondement et stage	3
MUS 21272 Introduction à la didactique au primaire	3
MUS 21273 Didactique et stage I (primaire)	6
MUS 21274 Didactique et stage II (primaire)	6
MUS 21275 Didactique I (secondaire)	3
MUS 21276 Didactique II (secondaire)	2
MUS 21277 Didactique III (secondaire)	2
MUS 21278 Didactique IV (secondaire)	2
MUS 21279 Stage au secondaire	6
MUS 21566 Examen d'intégration	1

Description des activités pédagogiques

MUS

(Université Laval)

MUS 12633 3 cr.

Philosophie de l'éducation musicale

Contenu : introduction. Divers points de vue sur l'art : le référentialisme, l'expressivité, le formalisme. Conception philosophique fondamentale sur l'art en général (art et sentiment; création esthétique; signification esthétique; expérience esthétique) et sur la musique plus particulièrement (la signification musicale; l'expérience musicale). Application des concepts philosophiques de base à l'éducation musicale.

MUS 19673 3 cr.

Pédagogie et informatique musicale

Contenu : aperçu du domaine : architectures et standards, ressources générales, moyens utilisés pour le développement ou l'acquisition de systèmes, produits logiciels et matériels particuliers. Possibilités et limites des applications pédagogiques de l'informatique musicale en milieu scolaire en regard de l'apprentissage coopératif et transdisciplinaire, de la pédagogie par projet et des mécanismes de fonctionnement du cerveau (audition, vision, contrôle central du mouvement, apprentissage et mémoire). Exploration de diverses technologies de l'information et de la communication.

MUS 19779 3 cr.

Rythmique I

Contenu : ce cours développe la perception auditive, le sens rythmique, la musicalité, l'expression musicale. Des exercices sensoriels et moteurs faits en étroite relation avec la musique procurent au musicien des « images auditives et motrices » auxquelles il peut faire appel lors de ses expériences musicales ultérieures et lui donnent sur-le-champ une confirmation de sa perception et de sa conscience musicales.

MUS 21269 3 cr.

Éducation musicale : fondements et stage

Contenu : sensibilisation aux fondements de l'éducation musicale. Observation de classes de musique au primaire et au secondaire et prise de contact avec le milieu scolaire.

MUS 21272 3 cr.

Introduction à la didactique au primaire

Contenu : étude des techniques d'animation qui utilisent la voix et le chant comme moyens d'éducation musicale. Sensibilisation à la pédagogie et à l'instrumentation Orff. Expérimentation de diverses formes de création musicale. Choix judicieux d'un répertoire de qualité adapté aux activités que l'on entend poursuivre.

Préalable : MUS 21269

MUS 21273 6 cr.

Didactique et stage I (primaire)

Contenu : étude des divers paramètres musicaux à travers l'intégration d'approches pédagogiques utilisant le mouvement corporel, la voix, le chant, les petits instruments. Planification, organisation et évaluation des apprentissages, notamment selon le programme du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Choix et critique de formules pédagogiques. Application dans une école primaire des notions acquises en didactique. Le stage comportera des phases d'observation, de prise en charge progressive et de retour en séminaire. L'encadrement de l'étudiant sera assuré en partenariat par l'enseignant associé, le superviseur, le responsable de formation pratique et le professeur de didactique.

Préalables : MUS 19779 et MUS 21272

MUS 21274 6 cr.

Didactique et stage II (primaire)

Contenu : poursuite du travail entrepris dans le cours MUS 21273 *Didactique et stage I* (primaire).

Préalable : MUS 21273

MUS 21275 3 cr.

Didactique I (secondaire)

Contenu : initiation aux techniques de base d'un instrument à vent (bois ou cuivre) et de percussion par le biais d'une expérience pratique (dans le but de maximiser la formation des étudiants, un choix judicieux de l'instrument à explorer est fait selon le profil instrumental de chacun). Le cours explore les fondements de l'enseignement collectif exigé par le programme du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. L'étudiante ou l'étudiant acquerra les notions pédagogiques et artistiques essentielles à un enseignement efficace au secondaire.

MUS 21276 2 cr.

Didactique II (secondaire)

Contenu : initiation aux techniques de base d'un deuxième instrument à vent (bois ou cuivre, selon le profil instrumental de l'étudiant). Le cours approfondit davantage les fondements pédagogiques de l'enseignement collectif et poursuit l'étude du matériel didactique disponible et relatif à ce type d'enseignement.

Préalable : MUS 21275

MUS 21277 2 cr.

Didactique III (secondaire)

Contenu : initiation à la direction instrumentale en mettant l'accent sur les particularités suivantes : gestuelle, diagnostic, gestion de groupe, matériel didactique (identification et évaluation), préparation et étude de la partition du chef, initiation au rôle de chef (leadership, développement d'une attitude crédible, acquisition d'une technique d'intervention sur le plan tant musical que pédagogique), application des acquis.

Préalable : MUS 21276

MUS 21278 2 cr.

Didactique IV (secondaire)

Contenu : apprentissage des éléments théoriques et pratiques du fonctionnement d'un programme de musique au secondaire : familiarisation avec les programmes du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (premier et deuxième cycles), planification, organisation, évaluation des apprentissages, choix et critique de formules pédagogiques, exploration des différentes façons d'intégrer les matières théoriques, exploration des divers programmes d'ensembles vocaux et instrumentaux actuellement utilisés dans les écoles, choix judicieux d'un répertoire de qualité, cliniques instrumentales, cliniques thématiques, gestion disciplinaire de la classe, planification d'activités d'enseignement liées au programme d'études et adaptées à la situation pédagogique ainsi qu'aux caractéristiques des élèves.

Préalable : MUS 21277

MUS 21279 6 cr.

Stage au secondaire

Contenu : stage d'assistantat, de prise en charge partielle et de prise en charge complète. Le travail personnel sera effectué dans le cadre du cours de didactique concomitant à ce stage.

Concomitante : MUS 21278

MUS 21566 1 cr.

Examen d'intégration

Contenu : mesurer l'atteinte des objectifs généraux du programme et les capacités de synthèse de l'étudiant à l'égard de sa formation fondamentale de musicien. Ce cours est assujéti à la réussite des cours du tronc commun (Formation auditive, Instrument, Analyse et écriture, Histoire de la musique, ou de cours équivalents, dans le cas de la mention jazz et musique populaire. Rencontre d'environ 25 minutes avec un jury unique, composé d'un président (qui vote), d'un professeur du secteur des matières théoriques et d'un professeur du secteur instrumental. L'étudiant démontre la compréhension qu'il a de deux pièces en répondant à la question suivante : « Comment les connaissances acquises dans les cours de mon programme ont-elles influencé mon interprétation de ces œuvres? ». Il commente la maturation de son interprétation et illustre sa réponse en jouant des extraits des deux œuvres. Il peut présenter un enregistrement de sa propre interprétation plutôt que de jouer sur place. Le jury fonde son évaluation sur la qualité de la réponse à la question, tant verbale qu'instrumentale, et peut poser des questions liées directement au sujet. L'examen est sanctionné par la mention « succès » ou « échec ». L'étudiante ou l'étudiant prépare seul son examen.